



Bruxelles, le 12.6.2017
C(2017) 3916 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

modifiant la décision C(2016) 8317 du 14 décembre 2016 concernant l'adoption du programme de travail pour 2017, valant décision de financement, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en ce qui concerne le recours à l'assistance technique opérationnelle

Annexe

1. PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

1.1. Ligne budgétaire 11 06 63 01

- Assistance technique opérationnelle à l'initiative de la Commission

Base juridique:

- règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil¹, et notamment ses articles 23 et 92,
- règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, et notamment son article 58.

1.1.3. Services et fournitures informatiques

Le point 1.1.3. est modifié comme suit:

Objet des marchés envisagés	Développement et maintenance des applications informatiques afin de soutenir la mise en œuvre du FEAMP, et fourniture du matériel informatique requis pour ces applications.
Type de marché	15 contrats spécifiques environ à attribuer conformément au contrat-cadre de la direction générale de l'informatique (DIGIT).
Budget indicatif	765 000 EUR
Mise en œuvre	Une partie des crédits fera l'objet d'une subdélégation croisée ou d'une codélégation accordée à la DG EMPL et à la DG REGIO pour financer la mise en œuvre du SFC2007, du SFC2014, du post-marché du SFC2007 et de WAVE.
Calendrier indicatif	Conclusion de contrats spécifiques tout au long de l'année 2017.

Un nouveau point 1.1.5 est ajouté:

¹ JO L 149 du 20.5.2014, p. 1.

1.1.5. *Étude sur une nouvelle évaluation des coûts et charges administratifs dans les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI)*

Objet des marchés envisagés	Révision des bases de référence pour les coûts et charges administratifs aux fins de la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) Les objectifs de cette action seraient les suivants: 1) disposer d'une base de référence actualisée sur les coûts administratifs pour les autorités et les charges administratives pour les bénéficiaires, ainsi que sur les coûts des contrôles; 2) évaluer l'effet de la réforme et 3) contribuer aux scénarios aux fins de l'élaboration de la politique après 2020.
Type de marché	Contrat spécifique relevant des contrats-cadres multiples avec mise en concurrence de la DG REGIO N° 2014CE16BAT013 / 2014CE16BAT014 / 2014CE16BAT015
Budget indicatif	50 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE par codélégation accordée à la DG REGIO.
Calendrier indicatif	Conclusion du contrat spécifique au cours du 3^e trimestre de 2017.